



**Eclaireuses  
Eclaireurs  
De France**

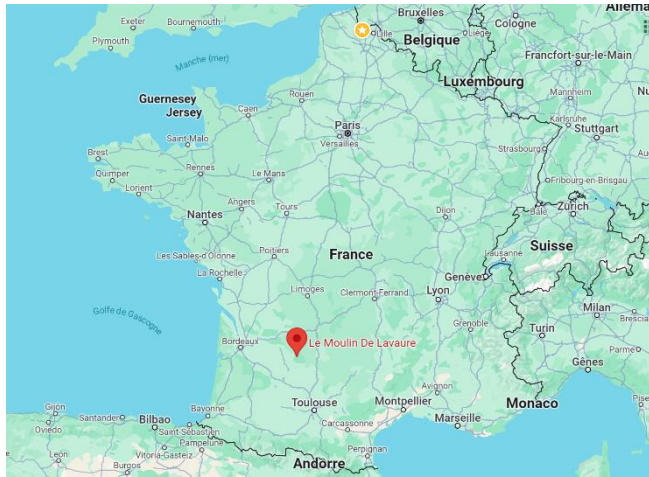
Association Laïque du  
Scoutisme Français

Association Reconnue  
d'Utilité Publique

## CAMP AOÛT 2024

Chers parents,

Nous tenons dès maintenant à vous donner des renseignements précis concernant le camp d'été 2024, afin de vous permettre d'organiser vos vacances.



### Les dates :

du Lundi 05 août 2024 matin,  
au Mardi 20 août 2024 soir

### Le lieu :

Moulin de Lavaure,  
Mauzens et Miremont 24260 Le Bugue  
(Dordogne)

### Période d'inscription :

du 16 mars 2024  
au 29 juin 2024

Afin de permettre une bonne organisation du séjour, nous vous demandons d'inscrire vos enfants le plus tôt possible. Pour motiver les inscriptions rapides, nous avons défini une tarification progressive en fonction de la date d'inscription. **Inscrivez-vous donc dès que possible !**

### Tarifs pour les adhérents EEDF des groupes organisateurs et non conventionnés\* :

Inscription	Avant le 1 <sup>er</sup> mai	Avant le 1 <sup>er</sup> juin	Après le 1 <sup>er</sup> juin
Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	600 €	650 €	750 €
Tarif à partir du 2 <sup>nd</sup> enfant	500 €	550 €	650 €

### Tarifs pour les adhérents conventionnés\* et les non-adhérents (participation au moins à un Week-end en mai ou juin obligatoire) :

Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	800 €
Tarif à partir du 2 <sup>nd</sup> enfant	750 €

**Règlement possible :** espèces, chèques bancaires, chèques vacances. Paiement possible en plusieurs fois.

Un **versement minimum de 100€** par enfant sera demandé lors de l'inscription. Le paiement complet du séjour devra avoir été réalisé au plus tard lors de la dernière réunion (samedi 29 juin 2024).

### Prochaines réunions d'inscription :

- Samedi 16 mars de 15h à 16h30 (à la base Jacques Brel)
- Samedi 30 mars de 15h à 16h30 et Dimanche 31 mars de 14h à 15h (au terrain Nature)

Jean-Paul VERSTAVEL  
Trésorier et Responsable des adhésions  
12 Résidence Clovis Fontaine, La Crèche  
Tél. 03.28.40.40.36

Christophe MAILLARD  
Responsable du groupe  
Tél. 06.51.51.92.66

(\*) le conventionnement concerne le dispositif VACAF et les financements sociaux



**Eclaireuses  
Eclaireurs  
De France**

Association Laïque du  
Scoutisme Français

Association Reconnue  
d'Utilité Publique

## **Présentation du camp 2024**

### **Le lieu :**

Moulin de Lavaure : Mauzens et Miremont 24260 Le Bugue (Dordogne).

Au fond d'un vallon, en bordure d'un ruisseau, le Lavaure, sur une propriété de 14ha, dont 5ha de prairie et 9ha de forêt

**Le transport :** Le déplacement jusqu'au lieu de camp se fera en Bus.

Le départ sera le lundi 5 août au matin, de la base Jacques Brel à Bailleul avec un arrêt à Amiens.

Le retour sera le mardi 20 août au soir, à la base Jacques Brel à Bailleul avec un arrêt à Amiens.

(Les horaires précis vous seront transmis ultérieurement)

**Les dates à retenir :** Dates du Camp : **du 5 au 20 Août 2024**

Les périodes d'inscriptions (du 16 mars au 29 juin 2024), pendant les activités ou les Week-ends.

**Capacité :** 40 places pour des jeunes de 6 à 15 ans répartis par tranche d'âges :

Lutins (6/8 ans)

Louveteaux (8/11 ans)

Eclaireurs : (11/15 ans)

**Organisateur :** Eclaireuses Eclaireurs de France, des Groupes de Bailleul

Représenté par : Christophe Maillard, Responsable de la Structure Locale d'Activité de Bailleul.

**Equipe de camp :** Direction : Christophe Maillard (Ocelot)

Sous-direction pédagogique et Intendance : Timothée (Maki)

Cuisine, et Intendance : Hélène (Zibeline), Myriam (Panthère)

Matériel : Marcel (Agouti), Xavier

Comptabilité : Grégoire (Dauphin)

Responsable Unité Lutins/ Louveteaux : Nora (Impala) + 3 responsables

Responsable Unité Eclaireurs : Léo (Racoon) + 2 responsables

**Hébergement :** Le camp se fera entièrement sous tente (Couchage, lingerie, cuisine, douches et toilettes)

**Couchage :** Pour les lutins/louveteaux : Couchage sous tente « Canadienne » et lingerie sous grande tente « Marabout »

Pour les éclaireurs et routiers : Couchage sous tente « Canadienne », Lingerie sous tente « Canadienne »

**Cuisine / Réfectoire :** Sous tentes réservées à cet effet

**L'intendance :** L'organisation de l'intendance se fera à l'intérieur des locaux, dans une pièce réservée à cet effet.

**Infirmierie :** Une pièce dans le bâtiment sera réservée à cet effet.

(Ces informations sont susceptibles d'évoluer en fonction des effectifs)



## Eclaireuses Eclaireurs De France

Association Laïque du  
Scoutisme Français

Association Reconnue  
d'Utilité Publique

### Lors de l'inscription vous acceptez le règlement suivant :

#### Paiement :

Lors de l'inscription, un échéancier de paiement sera rédigé avec vous. Un exemplaire vous sera remis.

Il vous est possible de :

- Payer par chèque(s), chèques vacances ou argent liquide. (demandez un reçu si besoin)
- Payer en 1 à 5 fois, sur mars, avril, mai, juin et juillet. **Le solde doit être réglé 1 semaine avant le départ, soit avant le 28 juillet.**
- Utiliser les aides de la CAF via **VACAF**. Vous devez être inscrit sur VACAF.
- Obtenir une **participation financière** auprès du **CCAS de Bailleul**, si vous êtes Bailleulois, non imposable ou faiblement imposé (fournir la photocopie du dernier avis d'imposition),
- Monter un **dossier d'aide au financement** auprès des **services sociaux**.
- Nous remettre, ou nous envoyer, les éventuels documents permettant de vous faire rembourser de tout ou partie du prix du séjour par votre employeur. Ceux-ci vous seront retournés complétés et signés dans les plus brefs délais.

Un récapitulatif des paiements effectués et du restant dû vous sera adressé avant la dernière réunion d'inscription. Une attestation de participation sera remise à chaque enfant au retour à Bailleul.

#### Annulation :

Il vous est possible d'annuler votre inscription selon les modalités suivantes :

- Avant le 1<sup>er</sup> juin
  - La totalité des sommes versées est restituée sur simple demande sauf les 100 € d'arrhes.
- En juin
  - 50% du montant du camp reste dû et pourra être réclamé si les versements déjà effectués ne couvrent pas cette somme. Si les versements famille déjà effectués dépassent cette somme, le trop-perçu sera restitué sur simple demande.
- En juillet
  - 75% du montant du camp reste dû et pourra être réclamé si les versements déjà effectués ne couvrent pas cette somme. Si les versements famille déjà effectués dépassent cette somme, le trop-perçu sera restitué sur simple demande.
- En août
  - 100% du montant du camp reste dû et pourra être réclamé si les versements déjà effectués ne couvrent pas cette somme.

#### Equipement personnel :

- Un trousseau pour les vêtements et les équipements nécessaires vous sera remis lors de l'inscription.
- Ne pas confier d'objets de valeur ou d'habits de marque à votre enfant.
- Les téléphones portables et les jeux électroniques sont autorisés pendant le voyage, mais seront **interdits pendant le séjour** (en dehors des temps prévus à cet effet). Ils devront être confiés à la garde du directeur en dehors de ces temps et dès l'arrivée sur le lieu de camp. Ils seront restitués pour le voyage du retour. (Ne pas oublier les chargeurs). Aucun dédommagement ne sera envisagé en cas de perte, vol, destruction ou détérioration si cette consigne n'est pas respectée.  
Pour rappel, **une franchise de 140€** est appliquée par notre assurance.

#### Frais médicaux :

- Vous serez être amenés à rembourser aux EEDF, l'argent avancé pour les frais médicaux.  
En échange, les feuilles de remboursement vous seront remises pour vous faire rembourser.



**Eclaireuses  
Eclaireurs  
De France**

Association Laïque du  
Scoutisme Français

Association Reconnue  
d'Utilité Publique

### Préparatifs pour le départ :

- **Préparer LE bagage** de l'enfant, avec lui ou elle, en vous conformant à la liste fournie et adaptée à sa tranche d'âge. (Pas de vêtements neufs ou fragiles)
- **Préparer un petit sac de voyage** contenant un **pique-nique** pour le midi (Sandwich, Gâteaux, boissons, fromage en portion, fruit, bonbons, ...). **Uniquement pour le voyage, pas pour les 3 semaines de camp**, car nous avons prévu de nourrir vos enfants ! Les denrées non consommées seront jetées si elles sont périssables ou rendues pour le voyage de retour si elles ne le sont pas.
- **Confier l'argent de poche**, dans une enveloppe au nom de l'enfant, au responsable du bus lors du dépôt des bagages. Une buvette est organisée après chaque repas (achat de glaces, friandises, boissons, cartes postales, et timbres) et une sortie « cadeaux/souvenirs » sera programmées en fin de séjour. Pour information, 40€ sont très suffisants.
- **Confier les médicaments**, accompagnés de la **posologie** et d'une copie de l'**ordonnance**, au responsable du bus **au moment du départ**.
- **Étiqueter les bagages, les vêtements et les accessoires** au nom de l'enfant et glisser la feuille d'inventaire dans le bagage.
- **Ne pas confier d'objets de valeur ou d'habits de marque** à votre enfant
- **Préparer la liste des adresses** ou des **enveloppes pré-remplies**.
- **Les téléphones portables et les jeux électroniques sont autorisés pendant le voyage, mais seront interdits pendant le séjour** en dehors des temps prévus à cet effet. Ils devront être confiés à la garde du directeur en dehors de ces temps et dès l'arrivée sur le lieu de camp. Ils seront restitués pour le voyage de retour. (Ne pas oublier les chargeurs).  
**Les appareils photo** sont autorisés pendant le séjour mais doivent être remis systématiquement au directeur en fin de journée pour éviter toute dégradation.  
Aucun dédommagement ne sera envisagé en cas de perte, vol, destruction ou détérioration si cette consigne n'est pas respectée. Pour rappel, **une franchise de 140€** est appliquée par notre assurance.

### Pendant le séjour :

- **Ne pas demander à avoir votre enfant au téléphone** sauf en cas d'urgence.
- **Ne pas hésiter à écrire et à répondre au courrier de votre enfant**. Le facteur passe tous les jours et ils l'attendent !  
Mettre le prénom et le nom de l'enfant dans l'adresse sur l'enveloppe. Une distribution du courrier est faite chaque jour après le repas du midi.
- **Ne pas envoyer de colis de nourriture à votre enfant**. (Sauf éventuellement pour les anniversaires durant le camp). Les colis reçus seront remis non-ouverts dans les bagages de votre enfant pour le voyage de retour.
- **Consulter le blog « CAMP 2024 » sur le site <http://bailleul.eedf.fr>,**

### Après le séjour :

- Une attestation de participation sera remise à chaque enfant au retour à Bailleul.
- Vous pourrez nous remettre, ou nous envoyer, les éventuels documents permettant de vous faire rembourser de tout ou partie du prix du séjour par votre employeur. Ceux-ci vous seront retournés complétés et signés dans les plus brefs délais.
- Vous pourrez être amenés à rembourser aux EEDF, l'argent avancé pour les frais médicaux. En échange, les feuilles de remboursement vous seront remises pour vous faire rembourser.
- Vous serez invités à participer à un repas courant octobre durant lequel des montages photos retraceront les activités du camp.



Eclaireuses  
Eclaireurs  
De France

Association Laïque du  
Scoutisme Français

Association Reconnue  
d'Utilité Publique

## Projet éducatif

### Les principes que nous défendons

Le projet éducatif correspond aux grands principes et conceptions d'éducation défendus par le Mouvement. Il est le résultat de notre double appartenance au mouvement scout d'une part, et au réseau des associations laïques et complémentaires de l'école publique d'autre part.

### Un projet d'éducation basé sur une auto éducation collective

Le jeune, individu à part entière, possède la capacité de se développer dans tous les domaines et d'être acteur de son propre développement. En vivant des expériences, en explorant, en découvrant, l'enfant et le jeune construisent chacun leur propre identité, dans un processus **d'éducation par l'action**. Cette **auto éducation** se fait au rythme de chacun et selon des méthodes adaptées à chaque tranche d'âge. La **vie en petites équipes** ou au sein du groupe contribue à cette édification, en fournissant des repères, en créant des liens contribuant à la progression personnelle de chacun.

L'accueil de **public spécifique**, en intégration ou en groupe, fait l'objet d'une prise en compte des besoins, des limites et d'une adaptation du projet.

### Une organisation où enfants et jeunes sont acteurs démocratiques de la vie collective

**Un engagement personnel**, au sein de l'association, à agir de son mieux pour respecter ses choix et les valeurs du mouvement, prélude à un engagement citoyen. La mise en œuvre d'une **vie démocratique** participative, associant les enfants et les jeunes aux décisions les concernant. La responsabilité, à tout échelon de l'association, fait l'objet d'un contrôle et d'un accompagnement. **Une relation éducative** positive construite sur le respect et la confiance réciproque où l'adulte accompagne le jeune dans sa démarche d'auto éducation. Des règles claires et explicites, nécessaires à l'autonomie de l'enfant sont posées, les cadres et les limites fixées sont respectés. La transgression des règles est sanctionnée.

### Une auto gestion de la vie quotidienne, terrain d'apprentissage de l'autonomie et de la solidarité

**La vie quotidienne, en pleine nature**, nécessite une attention et une implication de tous, dans la mise en œuvre et le maintien de conditions d'hygiène satisfaisantes. Elle fournit aussi les moyens d'une éducation basée sur des rapports harmonieux entre l'homme et son milieu de vie, assez loin des problèmes de consommation et de confort. Pendant l'année, le scoutisme se vit à travers l'organisation d'activités à la journée, de **week-end** et de **mini séjours** en camping dès que les conditions le permettent. **La vie en petites équipes** est indispensable à l'autogestion. Elle facilite l'apprentissage de la solidarité. L'organisation des tâches quotidiennes relève dès que possible de la petite équipe au sein de laquelle les enfants sont associés à toutes les missions. Les repas font l'objet de **menus élaborés et préparés par les enfants** (cuissons sur table à feu, réchauds, repas trappeur). **L'autonomie et l'autogestion** des jeunes sont balisées par des repères temporels et spatiaux clairement établis.

### L'organisation d'activités et de projets, avec la nature comme terrain d'aventure, de découverte, d'expérience

**La pédagogie du projet** est au cœur de toute démarche. Les enfants et les jeunes sont associés aux choix, décisions, réalisation, évaluation des projets d'activités qu'ils construisent ou auxquels ils sont associés. **Le jeu et l'activité** sont les moteurs de l'apprentissage et de l'éducation. **Des projets en autonomie** peuvent être organisés par les adolescents et préadolescents. L'« explo » concerne des jeunes âgés de 11 à 15 ans, en petite équipe. Une préparation minutieuse et une organisation contrôlée par l'équipe, leur permettent de vivre une aventure de quelques jours en autonomie.

### Un partenariat éducatif entre les équipes et les familles

L'équipe d'animation est associée à la **construction du projet pédagogique** et l'équipe technique doit en être partie prenante. L'organisateur met en œuvre les moyens nécessaires à l'**évaluation et la formation des responsables** et pose des règles de vie explicites concernant le tabac, l'alcool, les drogues, le temps de sommeil... Les parents sont des **partenaires éducatifs** informés, associés au maximum au projet. Les activités d'année, en proximité géographique, permettent de s'ouvrir sur la vie locale ; le camp doit être l'occasion de découvrir une région, ses habitants, son environnement.